

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	30 mai 2023
Délibération N°	12
Date de la convocation	17 mai 2023
Objet	5.2.3 Nouvelles dénominations des Agences

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Alain COMBES,  
Christophe DESTAING-SNIATECKI  
Laure TONDON  
Anne VAN DEN BROECK

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à M FERRANDO)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME CALUEBA)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)  
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230530-20230530-12-PRO-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2023  
Date de réception préfecture : 31/05/2023

Objet : 5.2.3 Nouvelles dénominations des agences d'Hérault Logement

Le 30 mai 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération du 28 mars 2023 autorisant la création d'une 5<sup>ème</sup> agence à Pézenas et la nouvelle sectorisation présentée au Conseil d'Administration du 22 février 2023, les noms actuels des agences ne correspondent plus aux territoires qu'elles gèrent.

Les nouveaux noms proposés pour les quatre agences déjà en activité ainsi que pour la future 5<sup>ème</sup> agence, seront à compter du mois de septembre 2023 :

- Agence La Montpelliéraine, en remplacement de l'agence Montpellier ;
- Agence Cœur Hérault, en remplacement de l'agence Hérault ;
- Agence Bassin de Thau, en remplacement de l'agence Littoral ;
- Agence Métropole - Est Hérault, en remplacement de l'agence Gardiole Séranne ;
- Agence Ouest Hérault, pour la 5<sup>ème</sup> agence.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :**

De modifier le nom des quatre agences existantes et de nommer la 5<sup>ème</sup> agence qui sera créée, à compter de septembre 2023, comme exposé ci-dessus.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

CA du 30.05.2023  
(GC / LPF)

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230530-20230530-12-PRO-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2023  
Date de réception préfecture : 31/05/2023

69